

**CA11 08 0176**

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 5 avril 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire Alan De Sousa présente madame Pascale Laflamme et monsieur Stéphane Laflamme, lauréats de l'Opération Patrimoine architectural de Montréal pour Saint-Laurent en 2010 dans la catégorie résidentielle. Il leur remet une photographie laminée de leur résidence située au 1595, rue de l'Église, qui fut construite en 1914.

---

**CA11 08 0177**

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 5 avril 2011.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 5 avril 2011, tel qu'amendé en modifiant le libellé du point 20.18 afin qu'il se lise comme suit : «*Octroyer un contrat maximum de 86 469,08 \$ à Les Entreprises d'Électricité Lambert inc. pour les travaux de remplacement de lampadaires sur le boulevard Alexis-Nihon, dans le secteur Bois-Franc - Soumission 11-513.* » (sommaire décisionnel 1114093006).

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0178**

Dépôt par le secrétaire d'arrondissement des procès-verbaux de correction des résolutions numéros CA10 080960 adoptée à la séance spéciale du 13 décembre 2010, et CA11 080063 adoptée à la séance générale du 1er février 2011.

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 1er mars 2011 et de la séance spéciale du 4 avril 2011 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- De prendre acte du dépôt par le secrétaire d'arrondissement des procès-verbaux de correction des résolutions numéros CA10 080960 adoptée à la séance spéciale du 13 décembre 2010, et CA11 080063 adoptée à la séance générale du 1er février 2011.
- 2.- D'adopter les procès-verbaux de la séance générale du 1er mars 2011 et de la séance spéciale du 4 avril 2011 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0179**

**Première période de questions du public, de 19 h 39 à 19 h 59**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Fabio PannoZZo, du 1408, rue de l'Église (restaurant Il Boccaslini)

- Les étudiants du Cégep Vanier se stationnent près du restaurant et récupèrent leur véhicule en fin de journée.

**Le 5 avril 2011**

- Le stationnement 120 minutes n'est pas respecté. Les contrevenants ne reçoivent pas de contravention.
- Il réitère sa demande d'installation de parcomètres sur la rue De l'Église, entre Décarie et Ste-Croix : très achalandés.

*Réponse (Alan DeSousa) : on va faire un suivi serré de la situation.*

- Il propose que le Cégep Vanier donne des avis aux étudiants.

*Réponse (Alan DeSousa) : le Cégep Vanier a l'espace suffisant. La Ville ne fait pas de distinction entre les personnes en infraction.*

- À court terme, il demande que le stationnement soit réservé au restaurant entre 11 h et 15 h. Il est prêt à payer.

*Réponse (Alan DeSousa) : on ne peut favoriser une personne sur le domaine public. On va voir comment les clients peuvent trouver du stationnement.*

- Il suggère l'enlèvement de la piste cyclable.

*Réponse (Alan DeSousa) : on doit donner un accès aux vélos et on essaie depuis quelques temps de bâtir un réseau cyclable à Saint-Laurent.*

- Il faudrait un gros stationnement pour accommoder les commerçants du Vieux Saint-Laurent.

*Réponse (Alan DeSousa) : des espaces sont disponibles dans les stationnements Ouimet.*

- Il n'y a pas de place dans les stationnements Ouimet. On examine la rue Roy près du parc Decelles.

**Monsieur Jacques Ruest, du 750, rue Parent :**

- Quels sont les budgets de la Ville et de l'arrondissement pour la protection du patrimoine.

*Réponse (Alan DeSousa) : il n'y a pas de budget en arrondissement. La Ville et le gouvernement du Québec ont un budget pour les lieux patrimoniaux comme le Champ-de-Mars.*

- L'église de Saint-Laurent est patrimoniale. Le toit de l'église a besoin de rénovation.

*Réponse (Alan DeSousa) : l'église doit faire la demande. La ministre St-Pierre a mis en place une réflexion sur le patrimoine religieux. L'arrondissement fait toujours son possible pour supporter les levées de fonds.*

---

**CA11 08 0180**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1114500007) :

CONSIDÉRANT	l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population;
CONSIDÉRANT	qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique;
CONSIDÉRANT	que le Conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui oeuvrent au sein de la communauté.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 10 au 16 avril 2011 <i>Semaine de l'action bénévole</i> sous le thème « <i>MERCI.</i> »
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce cinquième jour d'avril de l'année deux mille onze.

---

*Le 5 avril 2011*

**CA11 08 0181**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1114500005) :

- CONSIDÉRANT qu'en 1970, le 22 avril a été décrété Jour de la Terre par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement;
- CONSIDÉRANT que le Jour de la Terre est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde;
- CONSIDÉRANT que le Jour de la Terre s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux;
- CONSIDÉRANT que le Jour de la Terre invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2011 *Jour de la Terre* et j'encourage toute la population à poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour d'avril de l'année deux mille onze.

**CA11 08 0182**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1114500006) :

- CONSIDÉRANT que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;
- CONSIDÉRANT que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont eux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des oeuvres remplies d'émotion et d'évasion;
- CONSIDÉRANT que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;
- CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux oeuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2011 *Journée mondiale du livre et du droit d'auteur*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour d'avril de l'année deux mille onze.

*Le 5 avril 2011*

**CA11 08 0183**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1114500008) :

CONSIDÉRANT	que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;
CONSIDÉRANT	l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;
CONSIDÉRANT	que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1er au 7 mai 2011 <i>Semaine de la sécurité civile</i> .
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce cinquième jour d'avril de l'année deux mille onze.

**CA11 08 0184**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110518002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'engrais et d'amendements de sol.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'engrais et d'amendements de sol.

ADOPTÉ.

**CA11 08 0185**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110465003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de deux afficheurs de vitesse fixes.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de deux afficheurs de vitesse fixe.

ADOPTÉ.

**CA11 08 0186**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110465004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de huit panneaux électroniques de limite de vitesse en zone scolaire.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

*Le 5 avril 2011*

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de huit panneaux électroniques de limite de vitesse en zone scolaire.

**ADOPTÉ.**

---

**CA11 08 0187**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110465005 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels relatifs à la restauration du Bassin de la Brunante dans le quartier Bois-Franc.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels relatifs à la restauration du Bassin de la Brunante dans le quartier Bois-Franc.

**ADOPTÉ.**

---

**CA11 08 0188**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110069002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de mise en service améliorée dans le projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de mise en service améliorée dans le projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

**ADOPTÉ.**

---

**CA11 08 0189**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110518001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'arrosage d'environ 750 arbres à divers endroits pour un an.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

*Le 5 avril 2011*

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'arrosage d'environ 750 arbres à divers endroits pour un an.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0190**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115247006 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0191**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Gold.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Gold.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0192**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Marlborough.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Marlborough.

ADOPTÉ.

---

*Le 5 avril 2011*

**CA11 08 0193**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection d'une partie du parc Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection d'une partie du parc Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

**CA11 08 0194**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114378002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de remplacement du système de préchauffage extérieur à la mairie d'arrondissement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de remplacement du système de préchauffage extérieur à la mairie d'arrondissement.

ADOPTÉ.

**CA11 08 0195**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114378001 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services d'un laboratoire de sols pour assurer le suivi environnemental aux sites de dépôts de neiges usées Sartelon et Thimens pour les années 2011 à 2013 – Demande de soumissions 11-505.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>NOTE</b>
<b>Le Groupe-Conseil GIE inc. (GIE Environnement inc.)</b>	<b>97 997,50 \$</b>	<b>14,03</b>
Le Groupe Qualitas inc.	165 723,79 \$	8,42

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'octroyer à la firme **Le Groupe-Conseil GIE inc. (GIE Environnement inc.)** le contrat pour les services d'un laboratoire de sols pour assurer le suivi environnemental aux sites de dépôts de neiges usées Sartelon et Thimens pour les années 2011 à 2013, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 février 2011, totalisant la somme de 97 997,50 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

*Le 5 avril 2011*

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1114378001 : 97 722,80 \$), et de considérer la somme 31 340,68 \$ dans les budgets 2012 et 2013 :

2430.0010000.304716.03121.55403.000000.0000.000000.024080

ADOPTÉ.

**CA11 08 0196**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114093002 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussée sur diverses rues (petites surfaces) - Demande de soumissions 11-017.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Construction DJL inc.</b>	<b>179 773,65 \$</b>
J. Dufresne Asphalte ltée	184 900,28 \$
Les Constructions Bricon ltée	217 457,76 \$ (corrigé)
Roxboro Excavation inc.	238 957,12 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	262 483,20 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	266 026,27 \$ (corrigé)
Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	282 813,46 \$ (corrigé)
Construction Garnier ltée	362 816,95 \$

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Les Constructions Bricon ltée, de Les Entrepreneurs Bucaro inc. et de Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. sont des erreurs de calcul et d'arrondis;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Construction DJL inc.** le contrat pour les travaux de réfection de chaussée sur diverses rues (petites surfaces) aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 9 mars 2011, totalisant la somme de 179 773,65 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1114093002 : 171 883,65 \$) :

2430 0010000 304711 03103 55402 000000 0000

ADOPTÉ.

**CA11 08 0197**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114093003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues (petites surfaces) - Demande de soumissions 11-018.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Asphalte, Béton, Carrières Rive Nord inc.</b>	<b>204 802,97 \$</b>
Bordure et Trottoir RSF / 9114-5839 Québec inc.	220 405,00 \$ (Corrigé)
Ciments Lavallée Ltée	246 875,48 \$
J. Dufresne Asphalte Ltée	296 814,50 \$



*Le 5 avril 2011*

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Bordure et Trottoir RSF / 9114-5839 Québec inc. est une erreur d'arrondi;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Asphalte, Béton, Carrières Rive Nord inc.** le contrat pour les travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues (petites surfaces), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 9 mars 2011, totalisant la somme de 204 802,97 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1114093003 : 195 814,47 \$) :  
2430 0010000 304711 03103 55402 000000 0000

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0198**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114093004 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de déplacement des lampadaires à divers endroits pour les années 2011 et 2012 – Demande de soumissions 11-021.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Chagnon (1975) ltée</b>	<b>92 820,32 \$ (corrigé)</b>
Électricité Pierre Marchand inc.	100 876,21\$ (corrigé)
Fine Pointe Tech inc.	101 061,98 \$
Lumidaire inc.	113 014,49 \$
Les Entreprises d'électricité Lambert inc.	128 979,01 \$ (corrigé)
A.J Théorêt Entrepreneur Électricien inc.	161 663,35 \$ (corrigé)

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Chagnon (1975) ltée, Électricité Pierre Marchand inc., Les Entreprises d'électricité Lambert inc. et A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc. sont des erreurs de calcul et d'arrondis;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Chagnon (1975) ltée** le contrat pour les travaux de déplacement des lampadaires à divers endroits pour les années 2011 et 2012, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 9 mars 2011, totalisant la somme de 92 820,32 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1114093004 : 88 746,57 \$) :  
2430 0010000 304711 03103 55402 000000 0000

ADOPTÉ.

---

*Le 5 avril 2011*

**CA11 08 0199**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114093005 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de nettoyage et de peinture du bassin des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau – Demande de soumissions 11-509.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Éclair Plus Peinture inc.</b>	<b>49 899,15 \$</b>
Aménagement Dibek inc.	68 241,08 \$
Les Peintres Aquino & Fils inc.	69 949,95 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Éclair Plus Peinture inc.** le contrat pour les travaux de nettoyage et de peinture du bassin des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 13 mars 2011, totalisant la somme de 49 899,15 \$, sous la supervision de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1114093005 : 47 709,15 \$) :
  - 2430 0010000 304741 09007 55401 000000
  - 2430 0010000 304732 07151 57402 000000

ADOPTÉ.

**CA11 08 0200**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110518003 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels pour le soutien technique dans la réalisation d'un projet majeur de plantation d'arbres – Demande de soumissions 11-503.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>NOTE</b>
<b>Trame-Verte Gynnie Tremblay</b>	<b>70 462,61 \$</b>	<b>18,00</b>
Jean Gobeil & Associés inc.	94 386,86 \$	13,00

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Trame-Verte Gynnie Tremblay** le contrat pour des services professionnels pour le soutien technique dans la réalisation d'un projet majeur de plantation d'arbres, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 3 mars 2011, totalisant la somme de 70 462,61 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1110518003 : 67 370,11 \$).
  - 2430.0013000.304768.07163.56509.015019.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

*Le 5 avril 2011*

**CA11 08 0201**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114093006 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de remplacement de lampadaires sur le boulevard Alexis-Nihon, dans le secteur Bois-Franc – Demande de soumissions 11-513.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les Entreprises d'électricité Lambert inc.</b>	<b>86 469,08 \$</b>
Marchand Entrepreneur Électricien Itée	90 456,45 \$
Construction N.R.C. inc.	90 775,44 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises d'électricité Lambert inc.** le contrat pour les travaux de remplacement de lampadaires sur le boulevard Alexis-Nihon, dans le secteur Bois-Franc, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 mars 2011, totalisant la somme de 86 469,08 \$ sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1114093006 : 82 674,08 \$) :

6430.3009004.801150.03141.57401.000000.0000.115022.000000.19010.00000

ADOPTÉ.

**CA11 08 0202**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114093007 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de plantation d'arbres et leur entretien – Demande de soumissions 11-006.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Tourbe SR inc.</b>	<b>224 714, 97\$ (corrigé)</b>
Entreprises Vannicola (97) inc.	259 939,43 \$
Les Paysagistes Damiano inc.	272 461,09 \$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	297 133,84 \$ (corrigé)
Entreprises Daniel Robert inc.	421 239,53 \$

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Tourbe SR inc. et Les Terrassements Multi-Paysages inc. sont des erreurs de calcul et d'arrondis;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Tourbe SR inc.** le contrat pour les travaux de plantation d'arbres et leur entretien, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 23 mars 2011, totalisant la somme de 224 714,97 \$ sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1114093007 : 214 852,56 \$) :

2430.0013000.304768.07163.56509.015019.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

*Le 5 avril 2011*

**CA11 08 0203**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641001 relatif à une dépense en faveur de Fortier Auto (Montréal) ltée pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires sport Ford Espace hybride.

ATTENDU la résolution numéro CE04 2041 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 27 octobre 2004 et octroyant un contrat de type « commande ouverte » à Fortier Auto (Montréal) ltée pour la fourniture de véhicules de marque Ford pour une période de 7 ans;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 112 710,58 \$ en faveur de Fortier Auto (Montréal) ltée pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires sport Ford Espace hybride.
- 2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1114641001 : 107 763,88 \$) :

6430.3008011.801150.02501.57401.000000.0000.131160.000000.32010.00000

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0204**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110061005 relatif à une dépense en faveur de Fortier Auto (Montréal) ltée pour l'acquisition d'une camionnette à cabine d'équipe.

ATTENDU la résolution numéro CE04 2041 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 27 octobre 2004 et octroyant un contrat de type « commande ouverte » à Fortier Auto (Montréal) ltée pour la fourniture de véhicules de marque Ford pour une période de 7 ans;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 64 618,93 \$ en faveur de Fortier Auto (Montréal) ltée pour l'acquisition d'une camionnette à cabine d'équipe.
- 2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110061005 : 61 782,90 \$) :

6430.3010002.801150.03101.57401.000000.0000.135826.000000.32010.00000

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0205**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110061004 relatif à une dépense en faveur de Ascenseurs Microtec inc. pour l'entretien des élévateurs des bâtisses publiques pour les années 2011 à 2013.

ATTENDU la résolution numéro CG09 0010 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 29 janvier 2009 et octroyant un contrat de type « commande ouverte » à Ascenseurs Microtec inc. pour l'entretien d'équipement de transport vertical de divers bâtiments municipaux, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2009 au 31 décembre 2013;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 48 069,05 \$ en faveur de Ascenseurs Microtec inc. pour l'entretien des élévateurs des bâtisses publiques pour les années 2011 à 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110061004 : 45 970,50 \$), et de considérer les sommes de 12 956,15 \$ dans le budget 2012 et de 13 603,91 \$ dans le budget 2013 :

2430.00100000.304741.09007.55401.000000

ADOPTÉ.

---

*Le 5 avril 2011*

**CA11 08 0206**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111570002 relatif à une dépense en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau de l'arrondissement.

ATTENDU que la Direction des travaux publics doit payer des frais mensuels d'entretien des passages à niveau au Canadien National;

ATTENDU les coûts d'entretien établis en fonction du Guide des frais ferroviaires pour l'entretien et la construction des franchissements établi par l'Office des transports du Canada;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de 53 500 \$ en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau de l'arrondissement.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation (certificat du trésorier - CTA1111570002: 53 500 \$) :

2430 00100000 304742 03141 55401

ADOPTÉ.

**CA11 08 0207**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112050004 relatif à une dépense pour l'achat d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour le contrôle de la qualité de l'eau de baignade des installations aquatiques pour la saison estivale 2011.

ATTENDU la résolution numéro CG10 0229 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 17 juin 2010 et octroyant un contrat de type « commande ouverte » à Lavo inc. pour la fourniture, sur demande, de produits chimiques pour usines de filtration et production d'eau potable, pour une durée de trente-six mois;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 52 345,35 \$ en faveur de Lavo inc. pour l'achat d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour le contrôle de la qualité de l'eau de baignade des installations aquatiques pour la saison estivale 2011.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1112050004: 50 047,99 \$) :

2430.0010000.304732.07151.56590.015042

ADOPTÉ.

**CA11 08 0208**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115247003 relatif à une dépense additionnelle pour la collecte et le transport des résidus verts du 27 juin au 9 septembre 2011.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080008 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 12 janvier 2010 et octroyant un contrat à Entreprise Sanitaire F.A. ltée pour la collecte et le transport des déchets et d'autres matières valorisables, ainsi que la fourniture des bacs à déchets (soumission 09-038);

ATTENDU que pour l'année 2011, le contrat prévoit la collecte des résidus verts durant seize semaines, soit sept semaines au printemps, du 25 avril au 23 juin, et neuf semaines à l'automne, du 12 septembre au 28 octobre;

ATTENDU qu'il y a lieu d'offrir un service aux citoyens pour disposer de leurs résidus verts entre le 27 juin et le 9 septembre 2011, soit durant 11 semaines;

*Le 5 avril 2011*

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 59 329,01 \$ au contrat octroyé à Entreprise Sanitaire F.A Itée pour la collecte et le transport des résidus verts, du 27 juin au 9 septembre 2011.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1115247003 : 56 725,15 \$) :  
2430.0010000.304704.04321.54503.014470

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0209**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114093008 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exécution de travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues – Demande de soumissions 11-020.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Ciments Lavallée Itée</b>	<b>529 018,14 \$</b>
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	969 013,99 \$

ATTENDU que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est en-deçà de l'estimé et que les argents sont disponibles au budget pour procéder à des travaux de réfection de trottoirs et de bordures pour un montant maximal de 635 000 \$;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Ciments Lavallée Itée** le contrat pour l'exécution de travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 30 mars 2011, majorés de vingt pour cent, soit pour un montant maximum de 635 000 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1114093008 : 607 130,79 \$) :  
6430.3009004.801150.03103.57201.000000.0000.132002.000000.17030.00000

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0210**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113231008 relatif au changement de nom de deux contractants ayant des contrats en cours avec l'arrondissement, soit Cardinal Hardy, architectes, et le Fonds de revenu Morneau Sobeco.

ATTENDU que le 1er janvier 2011, le Fonds de revenu Morneau Sobeco (FRMS) s'est transformé en société par actions et a pris le nom de Morneau Shepell Itée;

ATTENDU que le 24 janvier 2011, IBI Groupe inc. a annoncé la fusion/acquisition du groupe Cardinal, Hardy, soit l'un des membres du consortium qui conçoit la nouvelle bibliothèque de l'arrondissement;

*Le 5 avril 2011*

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De prendre acte du changement de nom de deux contractants ayant des contrats en cours avec l'arrondissement, soit Cardinal Hardy, architectes, et le Fonds de revenu Morneau Sobeco agissant sous les noms respectifs de IBI Group inc. et Morneau Shepell ltée.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0211**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110465002 relatif à l'utilisation des surplus pour financer les mesures découlant du Plan de transport inscrites au Programme triennal d'immobilisations 2011

ATTENDU la résolution numéro CA10 080807 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance spéciale du 27 octobre 2010 et approuvant la liste des projets constituant le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévus à ces projets pour 2011, 2012 et 2013;

ATTENDU les mesures projetées au Plan de transport en 2011 visant l'acquisition d'équipements, la réalisation d'études et de travaux;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser l'utilisation des surplus affectés – divers pour un montant de 1 035 000\$ pour financer les mesures découlant du Plan de transport inscrites au Programme triennal d'immobilisations 2011;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'autoriser l'utilisation des surplus affectés – divers pour un montant de 1 035 000 \$ pour financer les mesures découlant du Plan de transport inscrites au Programme triennal d'immobilisations 2011.
- 2.- De financer la dépense à même les postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1110465002 : 1 035 000 \$) :
  - 6430.9500998.801150.03161.54390.000000.0000.135603.000000.17040.00000  
(services professionnels)
  - 6430.9500998.801150.03161.57401.000000.0000.127790.000000.17040.00000  
(équipement de sécurité routière)
  - 6430.9500998.801150.03161.57401.000000.0000.131646.000000.17040.00000  
(achats de bacs, de balises, etc.)

ADOPTÉ

---

**CA11 08 0212**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115247004 relatif à une aide financière au Conseil régional de l'environnement de Montréal en appui au projet de patrouille et de sensibilisation environnementale 2011.

ATTENDU que les patrouilles travailleront sur les thèmes de gestion des matières résiduelles, de la biodiversité et de la gestion de l'eau;

ATTENDU que la patrouille verte est une occasion unique pour les jeunes d'acquérir une expérience de travail dans le domaine de l'environnement et de développer des aptitudes en matière de sensibilisation du public;

ATTENDU que quatre étudiants seront embauchés pour former la patrouille pour une période de neuf semaines durant la période estivale 2011;

*Le 5 avril 2011*

ATTENDU que le financement du projet provient d'une subvention de Ressources humaines Canada dans le cadre du programme «Emplois d'été 2011» et d'une contribution financière de la Direction de l'environnement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une aide financière de 5 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal en appui au projet de patrouille et de sensibilisation environnementale 2011, conditionnellement à l'obtention par le Conseil régional de l'environnement de Montréal des subventions du programme gouvernemental «Emplois d'été 2011».
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1115247004: 5 000 \$) :  
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0213**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112050006 relatif à la proclamation d'une amnistie le 23 avril 2011 pour les documents remis en retard à la bibliothèque.

ATTENDU que la journée du 23 avril 2011 est proclamée Journée mondiale du livre et du droit d'auteur;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter le mercredi 23 avril 2011 jour d'amnistie pour les amendes dues par les usagers de la bibliothèque;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter une amnistie le 23 avril 2011 pour les documents remis en retard à la bibliothèque dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0214**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114019002 relatif au programme des fêtes estivales laurentiennes - édition 2011 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que le programme des fêtes estivales laurentiennes comprend des événements culturels, sportifs et de loisirs;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver le programme des fêtes estivales laurentiennes - édition 2011 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tel que recommandé au sommaire décisionnel, et une dépense approximative de 86 275 \$.
- 2.- D'autoriser le chef de division – culture, loisirs et développement social à signer les contrats afférents.



*Le 5 avril 2011*

3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1114019002 : 82 707,06 \$) :

2430 0010000 304755 01801 53801 014024 0000	2 868,33 \$
2430 0010000 304755 01801 54590 000000 0000	2 390,28 \$
2430 0010000 304761 07167 51102 050231 9950	5 000,00 \$
2430 0010000 304721 07289 54506 014415 0000	28 970,18 \$
2430 0010000 304721 07289 54590 000000 0000	43 479,17 \$

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0215**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114019003 relatif à une dépense de 97 308,74 \$ pour la programmation artistique de l'automne 2011 et à une dépense de 117 823,89 \$ pour la programmation artistique hiver-printemps 2012.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- 1.- D'autoriser une dépense de 97 308,74 \$ pour la programmation artistique de l'automne 2011.
- 2.- D'autoriser une dépense de 117 823,89 \$ pour la programmation artistique hiver-printemps 2012.
- 3.- D'autoriser le chef de division - culture, sports, loisirs et développement social à signer les contrats afférents.
- 4.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants :

2430 0010000 304721 07289 54506 014415 0000	56 838 \$
2430 0010000 304721 07289 54590 000000 0000	32 200 \$
2430 0010000 304721 07289 55201 000000 0000	4 000 \$

et de considérer la somme de 112 700 \$ dans le budget 2012, le tout conditionnel à la dotation budgétaire suffisante par la Ville de Montréal pour l'exercice 2012 (certificat du trésorier - CTA1114019003 : 205 738 \$).

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0216**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299011 relatif à l'octroi d'un financement à la FADOQ - Région Île de Montréal, pour appuyer la 14e édition des Jeux de l'Île de Montréal des 50 ans et plus.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions à la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'octroyer un financement de 250 \$ à la FADOQ - Région Île de Montréal, pour appuyer la 14e édition des Jeux de l'Île de Montréal des 50 ans et plus.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110299011 : 250 \$) :

2430 0010000 304747 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

*Le 5 avril 2011*

**CA11 08 0217**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112050005 relatif au Championnat scolaire provincial d'athlétisme extérieur, du 24 au 26 juin 2011.

ATTENDU que ce championnat est organisé, en collaboration, par le Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect, l'école secondaire Saint-Laurent et l'Association régionale du sport étudiant Lac Saint-Louis;

ATTENDU que la compétition se déroulera du 24 au 26 juin 2011 au parc Marcel-Laurin;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la tenue du Championnat scolaire provincial d'athlétisme extérieur, du 24 au 26 juin 2011, au parc Marcel-Laurin.
- 2.- D'octroyer une subvention de 3 000 \$ pour la réalisation de ce Championnat.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1112050005 : 3 000 \$) :

2430 0010000 304748 07189 61900 016490

ADOPTÉ.

**CA11 08 0218**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115005002 relatif à l'octroi de subventions à seize organismes du troisième âge.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder des subventions aux organismes du troisième âge suivants pour l'année 2011 :

ORGANISME	MONTANT
Association de la maison Beaudet	1 000 \$
Beth Ora Seniors	1 000 \$
Club âge d'or Saint-Sixte	1 000 \$
Club de l'âge d'or St-Hyppolyte	1 000 \$
Club de l'âge d'or St-Laurent	1 000 \$
Comité de résidents du Manoir Saint-Laurent	1 000 \$
Conseil des citoyens âgés de Saint-Laurent	1 000 \$
Demeures Sainte-Croix, phase III	1 000 \$
Fifty Plus Friendship Club of Saint-Laurent	1 000 \$
Le carrefour des aînés de Saint-Laurent inc.	3 750 \$
Les Aînés du Village Montpellier	1 750 \$
Les résidents du Manoir de Casson	1 000 \$
Loisirs de la maison Saint-Hyppolyte	1 000 \$
Maison Badeau-Sauvé	1 000 \$
Place à la marche	1 520 \$
Saint-Laurent Senior Citizens Neighbourhood Association	1 000 \$

*Le 5 avril 2011*

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectations suivants (certificat du trésorier – CTA1115005002 : 20 020 \$):

2430 0010000 304748 05803 61900 016491 19 020 \$

2430 0010000 304748 07189 61900 016490 1 000 \$

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0219**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299009 relatif à une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hodge - Place Benoît pour l'année 2011.

ATTENDU le budget de 134 100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale octroyé pour soutenir la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée dans le secteur Hodge - Place Benoît;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer une subvention de 134 100 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée du secteur Hodge - Place Benoît pour l'année 2011.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (demande d'achat DA237623 : 134 100 \$) :

2101 0010000 101234 05803 61900 016491 0000 000000 00000 00000 00000

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0220**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299010 relatif à une subvention à l'association Les Handicapés de Saint-Laurent inc. pour l'année 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'accorder une subvention de 1 300 \$ à l'association Les Handicapés de Saint-Laurent inc. pour l'année 2011.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110299010 : 1 300 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0221**

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1113984002).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

*Le 5 avril 2011*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 23 février et le 29 mars 2011, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, et les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0222**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113231015 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Course Saint-Laurent -19e édition

Le 10 avril 2011

8 billets à 30 \$ 240 \$

Gala de reconnaissance en environnement  
et développement durable

Le 12 avril 2011

1 table à 520 \$ 520 \$

Concert bénéfice - Église Saint-Laurent

Le 16 avril 2011

6 billets à 40 \$ 240 \$

Festin Homard et Boeuf

Fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur

Le 6 mai 2011

2 billets à 175 \$ 350 \$

Encan du Musée des maîtres et artisans du Québec

Le 26 mai 2011

4 billets à 40 \$ 160 \$

2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1113231015 : 2 443,73 \$) :

2430 0010000 304748 01101 56590 000000

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0223**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547022 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 940, rue Leduc dans la zone H15-034 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de permettre un agrandissement arrière empiétant dans la marge latérale.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110301);

*Le 5 avril 2011*

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 mars 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 940, rue Leduc dans la zone H15-034 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de permettre un agrandissement arrière empiétant dans la marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0224**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547023 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2500, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-010 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser que la superficie du demi sous-sol du nouveau bâtiment industriel de quatre étages soit incluse dans la superficie totale de plancher, et de permettre l'installation d'une génératrice en cour latérale.

ATTENDU qu'à l'item 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110302,);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 mars 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2500, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-010 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser que la superficie du demi sous-sol du nouveau bâtiment industriel de quatre étages soit incluse dans la superficie totale de plancher, et de permettre l'installation d'une génératrice en cour latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0225**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547024 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 2305 aux 2333, rue Modigliani dans la zone H08-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser, pour un ensemble d'habitations contiguës, l'aménagement d'un accès véhiculaire ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110303);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 mars 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

*Le 5 avril 2011*

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées du 2305 au 2333, rue Modigliani dans la zone H08-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser, pour un ensemble d'habitations contiguës, l'aménagement d'un accès véhiculaire ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0226**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547025 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3773, boulevard Thimens dans la zone I11-006 du règlement numéro 1051 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser, pour une garderie, l'aménagement et l'installation d'une clôture en cour avant dont la hauteur est supérieure à la hauteur maximale autorisée.

ATTENDU qu'à l'item 4. g) du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110306);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 mars 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De refuser cette dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser, pour une garderie, l'aménagement et l'installation d'une clôture en cour avant dont la hauteur est supérieure à la hauteur maximale autorisée.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0227**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547026 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3815, rue Louise-Carrier dans la zone H07-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser l'empiétement de cette habitation unifamiliale dans la marge avant et la localisation de la construction non apparente à 2,49 mètres au lieu de 2,15 mètres.

ATTENDU qu'à l'item 4. i) du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110308);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 mars 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

*Le 5 avril 2011*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3815, rue Louise-Carrier dans la zone H07-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser l'empiétement de cette habitation unifamiliale dans la marge avant et la localisation de la construction non apparente à 2,49 mètres au lieu de 2,15 mètres, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0228**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547027 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4505, boulevard Henri-Bourassa dans la zone S08-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un escalier intérieur empiétant dans la marge latérale.

ATTENDU qu'à l'item 4. j) du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110309);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 mars 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4505, boulevard Henri-Bourassa dans la zone S08-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un escalier intérieur empiétant dans la marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0229**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547028 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 10555, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I01-010 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont les quais de chargement sont localisés en cour avant.

ATTENDU qu'à l'item 4. l) du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110311);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 mars 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

*Le 5 avril 2011*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 10555, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I01-010 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont les quais de chargement sont localisés en cour avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de respecter l'aménagement paysager proposé.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0230**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547029 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée au 940, rue Leduc dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 9 mars 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110301);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée au 940, rue Leduc dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, ainsi qu'à la simulation visuelle modifiée en date de 4 avril 2011.

Le mur de la façade de cette résidence est recouvert de pierre naturelle similaire à l'existant et de déclin de bois pour la mansarde au dessus du garage, les murs latéraux et arrière sont recouverts de crépi sur panneaux de béton léger gris pâle similaires à l'existant et de déclin de bois horizontal torréfié. La toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte similaire à l'existant pour la partie au-dessus du garage, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0231**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547030 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un bâtiment industriel au 2500, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-010 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 9 mars 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110302);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un bâtiment industriel au 2500, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-010 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.



*Le 5 avril 2011*

Les murs des bâtiments sont recouverts de panneaux d'aluminium de couleur sable du fabricant Panfab, de blocs architecturaux nobles de couleur charcoal du fabricant Permacon et de murs rideaux. La toiture sera recouverte d'une membrane élastomère de couleur gris pâle du fabricant Soprema, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0232**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547031 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de quatre ensembles d'habitations unifamiliales contiguës situées du 2400 au 2499, rue des Palmipèdes dans la zone H08-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. d) de la séance tenue le 9 mars 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110304);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de quatre ensembles d'habitations unifamiliales contiguës situées du 2400 au 2499, rue des Palmipèdes dans la zone H08-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'installer un muret en maçonnerie dans le prolongement du mur latéral du bloc 58, de façon à dissimuler la visibilité des terrasses de ce dernier qui sont vis-à-vis des entrées principales des unités du bloc 56-57.

Les murs du bloc 62-63 sont recouverts de brique de couleur Flamenco III, Sahara, Dalhousie, Anthémis III, Madère et Dublin de la compagnie Hanson, tandis que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noir charcoal du fabricant Gaf, ou leurs équivalents.

Les murs du bloc 61 sont recouverts de brique de couleur Anthémis, Flamenco, Madère, Boston, Louisiane, Dublin, Sahara, Flamenco III et Madere de la compagnie Hanson, tandis que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noir charcoal du fabricant Gaf, ou leurs équivalents.

Les murs du bloc 58 sont recouverts de brique de couleur Anthémis, Flamenco III, Singapour, Victoria, Tudor, Dublin, Madère et Flamenco III de la compagnie Hanson, tandis que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noir charcoal du fabricant Gaf, ou leurs équivalents.

Les murs du bloc 56-57 sont recouverts de brique de couleur Dublin, Anthémis, Singapour, Dalhousie, Boston, Flamenco III, Louisiane, Brookline, Sahara, Singapour, Madère de la compagnie Hanson, tandis que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noir charcoal du fabricant Gaf, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0233**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547032 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 8585, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I14-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. e) de la séance tenue le 9 mars 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110305);

*Le 5 avril 2011*

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 8585, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I14-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs des bâtiments sont recouverts de brique d'argile manganese Ironspot fini velours, de revêtement métallique taupe-charcol-bleu et de murs rideau en aluminium charcol et de vitrage clair pour les élévations nord, est et ouest et de vitrage givré pour l'élévation sud, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0234**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547033 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et les modifications extérieures du bâtiment commercial situé au 2300, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 9 mars 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110306);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et les modifications extérieures du bâtiment commercial situé au 2300, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de préserver un seul accès véhiculaire.

La façade du bâtiment en acrylique sera peinte en partie de couleur « new jeans », ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0235**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547034 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification extérieure du bâtiment commercial situé au 2100, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. g) de la séance tenue le 9 mars 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110307);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

*Le 5 avril 2011*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification extérieure du bâtiment commercial situé au 2100, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le matériau de revêtement extérieur de la marquise est le revêtement Cemdort couleur blanc, rouge et charbon, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0236**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547035 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse commerciale pour l'immeuble situé au 719, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. j) de la séance tenue le 9 mars 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110309);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse commerciale pour l'immeuble situé au 719, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0237**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547036 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne et l'affichage en vitrine pour le commerce situé au 1484, rue de l'Église dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. l) de la séance tenue le 9 mars 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110311);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne et l'affichage en vitrine pour le commerce situé au 1484, rue de l'Église dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

*Le 5 avril 2011*

**CA11 08 0238**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547037 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale préalablement approuvé pour une maison unifamiliale isolée située au 2415, rue Badeaux dans la zone H15-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. n) de la séance tenue le 9 mars 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100610);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver une modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale préalablement approuvé pour une maison unifamiliale isolée située au 2415, rue Badeaux dans la zone H15-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

**CA11 08 0239**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547038 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification extérieure de la façade du bâtiment situé au 760, rue Saint-Germain dans la zone H16-029 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. o) de la séance tenue le 9 mars 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110313);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification extérieure de la façade du bâtiment situé au 760, rue Saint-Germain dans la zone H16-029 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

La toiture sera recouverte d'un matériau métallique à baguette similaire à l'existant, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

**CA11 08 0240**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547039 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et les modifications extérieures d'une habitation unifamiliale isolée située au 685, rue Satim dans la zone H15-045 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. p) de la séance tenue le 9 mars 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100204);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

*Le 5 avril 2011*

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et les modifications extérieures d'une habitation unifamiliale isolée située au 685, rue Satim dans la zone H15-045 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs des bâtiments sont recouverts de brique de couleur « Rockbridge » de la compagnie Gken-Gery Brick, de bandeau de pierre St-Marc poli blanc du fabricant Moruzzi tandis que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur « Driftwood » du modèle Independance Shangle du fabricant Certaineed, ou leurs équivalents.

**ADOPTÉ.**

---

**CA11 08 0241**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547040 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 450 661 situé dans le Nouveau Saint-Laurent, dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. q) de la séance tenue le 9 mars 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110314);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 450 661 situé dans le Nouveau Saint-Laurent, dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme ainsi que sur le plan d'élévation modifié et soumis le 23 mars 2011, par Conception Mario Adornetto inc., montrant l'intégration du balcon sur l'élévation principale.

**ADOPTÉ.**

---

**CA11 08 0242**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547091 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation multifamiliale située au 995, rue Saint-Germain dans la zone S16-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. n) de la séance tenue le 11 mai 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100512);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

*Le 5 avril 2011*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation multifamiliale située au 995, rue Saint-Germain dans la zone S16-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans des étages réalisés par l'architecte R. Khazaka en date du 23 novembre 2011, ses plans des élévations en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010, et sa perspective en date du 16 février 2011, le tout, aux conditions suivantes :

- le plan d'aménagement paysager dessiné par Ghada Zaki en date du 22 février 2011, devra être modifié selon les commentaires de l'horticultrice de l'arrondissement en date du 4 avril 2011;
- les climatiseurs doivent être installés sur le toit du bâtiment;
- un gainage doit être prévu pour l'installation d'une antenne satellite commune sur le toit;
- la gestion des déchets et du recyclage doit être coordonnée avec la Direction des travaux publics de l'arrondissement, et un espace extérieur doit être prévu pour l'emplacement des bacs et conteneurs.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique d'argile brune « Louisiane » de la compagnie Hanson et de pierre fini meulé couleur « chamois » de la compagnie Shouldice. Les portes, fenêtres et parapets des balcons sont en aluminium de couleur « bronze clair », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0243**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-34 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1114152001).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> mars 2011, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-34 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0244**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-35 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104509002).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> février 2011, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-35 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

*Le 5 avril 2011*

**CA11 08 0245**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-36 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1114152002).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> mars 2011, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-36 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

**CA11 08 0246**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-37 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104509004).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-37 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

**CA11 08 0247**

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet :

- de créer une nouvelle zone habitation H08-075 à même la zone commerciale S08-027;
- de supprimer l'usage concessionnaire automobile dans la zone S08-027.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-37 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1104509004)

**CA11 08 0248**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-38 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104152015).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-38 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 2 mai 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

*Le 5 avril 2011*

**CA11 08 0249**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-39 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1110565001).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-39 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 2 mai 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0250**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-40 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1110565002).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.-D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-40 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.-De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 2 mai 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0251**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-41 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1114152004).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-41 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 2 mai 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0252**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0002-2 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement (sommaire décisionnel numéro 1114152004).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est



*Le 5 avril 2011*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.-D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0002-2 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement.

2.-De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 2 mai 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0253**

Soumis le règlement numéro RCA08-08-0012-4 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (sommaire décisionnel numéro 1113231016).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0012-4 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0254**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110630002 relatif à la nomination d'un chef de section - bibliothèque à la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU la décision déléguée DG113950002 autorisant une dérogation à la résolution numéro CE06 1129 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 5 juillet 2006 afin de permettre l'affichage à l'externe du poste de chef de section - bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section - bibliothèque à la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Hélène Diamond au poste de chef de section – bibliothèque à la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0255**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110630006 relatif à la nomination d'un chef de section – service à la clientèle à la Division des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section – service à la clientèle à la Division des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;

*Le 5 avril 2011*

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Caroline Berrouard au poste de chef de section – service à la clientèle à la Division des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0256**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110630001 relatif à la nomination d'un contremaître – atelier mécanique à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de contremaître – atelier mécanique à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Michel Lestage au poste de contremaître – atelier mécanique à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0257**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110630005 relatif à la nomination permanente d'un préposé au soutien administratif à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de préposé au soutien administratif à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Pierre-Luc H. Stében de façon permanente au poste de préposé au soutien administratif à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0258**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950008 relatif à l'abolition et à la création de postes et de banques d'heures dans des emplois cols bleus à la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'abolition et à la création de postes et de banque d'heures à la Direction des travaux publics;

*Le 5 avril 2011*

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer une banque de 1718 heures dans la fonction de traceur de lignes sur la chaussée à la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, pour une période de 24 semaines, se terminant le 31 décembre 2011.
- 2.- À la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics :
  - d'abolir le poste vacant d'opérateur d'appareils motorisés A (poste 601420);
  - de créer un poste d'ouvrier en charge – eaux et assainissement (poste 601440)
  - d'abolir une banque de 3840 heures et une banque de 1120 heures dans l'emploi d'ouvrier des eaux et assainissement (poste 600770) ;
  - de créer une banque de 3450 heures et une banque de 1005 heures dans l'emploi d'ouvrier en charge – eaux et assainissement (poste 601440).

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0259**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950009 relatif à la création d'un poste permanent d'agent technique - mécanique du bâtiment à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un poste d'agent technique - mécanique du bâtiment à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste permanent d'agent technique - mécanique du bâtiment à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA11 08 0260**

Dépôt du Bilan 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA11 08 0261**

Le certificat du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre sur le règlement numéro RCA11-08-01 autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'ameublement de bureau est déposé conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA11 08 0262**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de janvier et février 2011 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

*Le 5 avril 2011*

CA11 08 0263

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 19**

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée que les coureurs de tous âges sont invités à la 19e édition de la Course Saint-Laurent qui sera tenue le 10 avril prochain dans le secteur industriel et dans le Bois-Franc. Il mentionne que les inscriptions aux camps de jour débuteront le 16 avril prochain et que la corvée de nettoyage au parc Marcel-Laurin aura lieu le 21 avril. Il rappelle aux citoyens que la date limite pour s'inscrire au voyage à Lethbridge est le 1er mai 2011.

En terminant, le maire Alan De Sousa et le conseiller Aref salem offrent leurs meilleurs voeux aux communautés juives et chrétiennes pour leurs diverses fêtes à venir.

CA11 08 0264

**Deuxième période de questions du public, de 21 h 22 à 21 h 29**

La personne dont le nom suit a posé des questions :

*Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie :*

- À quelles fins la taxe d'eau est-elle utilisée?
- Est-ce que Saint-Laurent est priorisé puisque ce ne sont pas tous les arrondissements qui sont taxés.

*Réponse (Alan DeSousa) : pour les arrondissements qui ne taxent pas la consommation, il y a un équivalent sur la valeur foncière. Les infrastructures et la distribution sont payées par le fonds de l'eau. L'argent est utilisé en fonction des besoins.*

CA11 08 0265

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 30.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire